

Débat Public du 3 octobre 2011 au 3 février 2012

Cahier d'acteur

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

Communauté de communes de Fécamp



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FÉCAMP

La Communauté de communes de Fécamp (CCF) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en 2000, qui réunit 13 communes et 30 000 habitants (dont 19 800 dans la Ville centre Fécamp, second pôle urbain du territoire de l'Estuaire de la Seine). Outil de mutualisation, la CCF s'est attachée à exercer ses compétences en faveur du développement économique, social et durable du territoire. Afin de renforcer ses potentialités d'intervention, la CCF s'est employée à mettre en place de nouvelles coopérations à une échelle adaptée aux enjeux de développement.

Dans cette perspective, la CCF a adhéré au Pays des Hautes Falaises, qui englobe quatre autres communautés et 80 000 habitants. Il est en charge de la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce document de référence doit permettre aux collectivités membres de définir à long terme les orientations de leurs politiques d'aménagement. La révision des schémas départementaux de coopération intercommunale n'a cependant pas permis de traduire ces objectifs par la mise en place d'un projet plus intégré prenant la forme d'une agglomération autour de Fécamp.

COORDONNÉES

Communauté de communes de Fécamp
825, route de Valmont
76400 Fécamp
Tél. : 02 35 10 48 48
Site : www.cc-fecamp.fr



La LNPN, un facteur de dynamisme pour le bassin fécampois

Le territoire de la Communauté de communes de Fécamp s'inscrit dans la zone d'influence de l'agglomération Havraise, avec laquelle des coopérations ont été établies, notamment dans les domaines du développement économique et du traitement des déchets ménagers. Il fait également partie de l'estuaire de la Seine qui, de Cabourg à Fécamp, constitue un espace de 600 000 habitants étendu sur trois départements (Calvados, Eure et Seine Maritime) entre Basse et Haute Normandie.

Cet espace s'est structuré avec la mise en place, il y a plus de 10 ans, du comité des élus de l'estuaire qui permet le développement d'échanges approfondis sur les problématiques économiques, industrielles, portuaires, touristiques, ou encore d'éducation, de formation ou de transport... Dans le cadre des dispositions résultant de la loi du 16 décembre 2010, ce réseau devrait se structurer sous la forme plus institutionnelle d'un pôle métropolitain de l'estuaire. Notre établissement s'est déjà positionné, par voie de délibération, en faveur de ce projet.

Acteur à part entière du territoire de l'Estuaire de la Seine, la Communauté de communes de Fécamp est directement concernée par le projet de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie. C'est la raison pour laquelle elle souhaite apporter sa contribution au débat public en soulignant :

- L'intérêt global de ce projet à l'échelle de l'Estuaire et de l'Axe Seine,
- L'intérêt particulier de celui-ci pour la ville moyenne et le pôle d'équilibre périphérique que nous sommes,
- Les conditions nécessaires pour que notre territoire bénéficie effectivement des retombées de cette réalisation.



Crédit photo : CC Fécamp

A. Créer une dynamique pour l'ensemble du territoire de l'Estuaire de la Seine

Insuffler une dynamique de développement sur un territoire implique de renforcer l'accessibilité et la desserte des espaces concernés par des infrastructures de transport performantes et la mise en place, dans un monde globalisé, de connexions vers les principaux grands pôles régionaux, nationaux et internationaux.

La LNPN permettrait de remédier à un certain enclavement du territoire normand, en facilitant, dans des délais plus courts, plus en phase avec les attentes et les besoins des usagers (étudiants, actifs, touristes, mais aussi investisseurs et opérateurs économiques), l'accès vers Paris et ses infrastructures (aéroports, réseau ferroviaire national et international). Ces nouveaux délais doivent permettre de positionner le territoire de l'Estuaire de la Seine comme un axe de développement privilégié de la capitale, en conformité avec les réflexions engagées autour du Grand Paris et de l'Axe Seine, et notamment :

- Le renforcement des filières économiques, logistiques et portuaires, via notamment une nouvelle organisation du fonctionnement ferroviaire rendue possible par la mise en place de la nouvelle ligne, permettant un large développement des activités de fret ferroviaire.
- La promotion des activités touristiques, avec une valorisation plus effective des attraits et des potentialités du territoire, et notamment sa façade maritime et son patrimoine historique et naturel.

- Le positionnement du territoire sur des nouvelles filières environnementales telles que l'éolien offshore ou l'écologie industrielle, et le développement des offres de formation liées à ces activités.
- Le développement de synergies entre les métropoles normandes (Caen, Rouen, Le Havre) leur permettant de renforcer leur capacité d'actions et de rayonnement.

La mise en œuvre d'une nouvelle ligne à grande vitesse, reliant le territoire normand à Paris en 1h15, au sein d'un espace de vie et de circulation fluidifié qui s'étendrait de la capitale à la mer serait bénéfique. La dynamique de développement créée devrait être positive pour l'Axe Seine et chacune des entités qui la composent.

B. Bénéficiaire localement des retombées sur le territoire

1. Une interdépendance économique

Le tissu économique de l'Estuaire de la Seine, dans lequel s'inscrit le territoire de la Communauté de communes de Fécamp, est fortement marqué par l'importance du pôle havrais qui, avec la zone industrielle portuaire (ZIP), représente plus de 50 % de l'emploi du territoire. Si la prédominance du bassin havrais dans la répartition des emplois sur le territoire de l'Estuaire est moins marquée dans notre canton (Fécamp constituant un pôle d'emplois de second rang sur le périmètre), il existe néanmoins



Crédit photo : WPD-OFFSHORE



une interdépendance économique évidente. Celle-ci concerne notamment un certain nombre de PME/PMI implantées sur le périmètre fécampois et exerçant plus ou moins directement leur activité dans la sphère de développement de l'agglomération havraise.

S'y ajoutent les navettes quotidiennes domicile-travail vers les bassins d'emplois havrais et franciliens effectuées par de nombreux résidents.

Ainsi, toute dynamique insufflée et créée sur le périmètre de l'estuaire de la Seine devrait générer, du fait des relations économiques existantes entre territoires, des retombées positives pour les collectivités, les entreprises et les habitants situés en périphérie.

2. Les secteurs potentiellement impactés

Le projet économique de création d'une filière autour des énergies renouvelables et de l'éolien offshore

Dans le cadre du respect des objectifs de production d'énergie renouvelable fixés par l'Union européenne, le Gouvernement français a lancé un appel d'offres pour la construction de cinq parcs éolien offshore au large des côtes françaises. Grâce à l'important travail de concertation mené localement avec les élus, la population et l'ensemble des usagers de la mer, le site de Fécamp a été retenu pour accueillir un parc représentant une puissance de 500 mégawatts. Les perspectives liées à cette implantation et à celles prévues à proximité, tant en France (Le Tréport, Courseulles-sur-Mer) qu'au Royaume-Uni, ont amené les responsables économiques et politiques locaux à positionner les infrastructures du port du Havre pour accueillir les activités de construction de ces éoliennes (fondations, structures, pales, turbines). Le territoire fécampois s'est quant à lui positionné pour accueillir les activités de maintenance des machines.

Nos territoires se sont engagés dans une véritable réflexion sur le développement d'une filière locale de l'éolien offshore, et plus globalement des énergies renouvelables, via notamment la mise en œuvre d'un volet formation sur les métiers qui y sont attachés (Plate-Forme Technologique de Fécamp). La Ligne Nouvelle Paris-Normandie permettrait d'exploiter pleinement les potentialités d'emplois de cette filière en mettant à disposition des investisseurs les infrastructures logistiques et de transport indispensables aux activités de production, de formation et de recherche. L'amélioration des dessertes ferroviaires (fréquence, cadencement et vitesse), la réduction des temps de parcours et une meilleure connexion aux autres moyens de transport constitueraient de ce point de vue un atout supplémentaire indéniable.

Le renforcement de la stratégie de développement touristique du territoire

Par la richesse de son patrimoine et la beauté de ses paysages, notre territoire, situé à 2 heures seulement de Paris, dispose d'une attractivité naturelle et d'atouts touristiques à valoriser. La Communauté de communes de Fécamp mise fortement sur le tourisme en tant qu'économie à part entière représentant

un pourcentage important de l'emploi salarié du territoire. Ce secteur d'activités non délocalisables est en devenir et dispose d'un potentiel de développement encore important. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre une politique ambitieuse de promotion et d'accueil visant à accroître la fréquentation touristique.

La modification des comportements touristiques (clientèle de court séjour, mobilité accrue) impose une vision consolidée des problématiques de développement touristique à l'échelle de l'Estuaire de la Seine. Il s'agit de profiter pleinement des retombées dont bénéficient les grands pôles d'attraction (Etretat, Deauville, Honfleur).

Le développement d'une offre de transport ferroviaire rapide via le développement d'une ligne à grande vitesse, couplé à une refonte globale des lignes (approche multimodale), permettraient de renforcer l'accessibilité au territoire et à ses principaux sites touristiques, contribuant ainsi à renforcer son attractivité. Cette solution apporterait également une réponse à la problématique de saturation des réseaux routiers (A13).

C. Les conditions de la réussite

La mise en service d'une ligne à grande vitesse Paris-Normandie ne saurait à elle seule renforcer l'attractivité du périmètre de l'Estuaire de la Seine sans une réflexion approfondie sur le redéploiement de l'ensemble de l'offre de transport et sur l'intermodalité des dispositifs. La LNPN ne doit pas se faire au détriment du réseau secondaire régional, mais doit, au contraire, contribuer à le renforcer et à l'irriguer de façon aussi souple et fluide que possible. Au-delà de la desserte directe du pôle d'attraction havrais, dont la dynamisation doit rejaillir sur nos territoires, il convient de prendre en compte les enjeux d'aménagement du territoire dans un contexte de rurbanisation et de mobilité professionnelle accrue, en sachant que l'amélioration du réseau routier n'apparaît pas à moyen terme comme un objectif prioritaire de l'Etat et des collectivités territoriales.

Il apparaît donc indispensable de développer, parallèlement à la mise en œuvre de ce projet, une offre de transport public collectif secondaire adaptée, accessible et répondant aux besoins de la population.



Crédit photo : CC Fécamp



Dans cette perspective, les élus de la Communauté de communes de Fécamp souhaitent attirer l'attention du porteur de projet sur un certain nombre de sujets, notamment :

- La pérennisation de la Gare de Bréauté-Beuzeville, qui a fait dernièrement l'objet d'importants investissements (aménagement et accessibilité de la gare, création de places de parking supplémentaires), et constitue actuellement le seul point d'accès ferroviaire direct vers Fécamp et la desserte la plus proche d'Etretat.
- La question primordiale du cadencement des trains express régionaux qui connaissent une fréquentation croissante (ligne Fécamp - Le Havre) et dont les horaires doivent permettre une connexion cohérente vers Le Havre, Rouen et Paris.
- La possibilité de remettre en service la ligne Fécamp-Le Havre via Rolleville.
- Le positionnement d'une éventuelle nouvelle gare dédiée à la ligne nouvelle dans le périmètre de l'agglomération havraise, qui doit être facilement et rapidement accessible aux voyageurs des territoires limitrophes ; ce qui implique de réfléchir à une articulation optimale avec les autres modes de transport (transport public, automobile).



Crédit photo : CC Fécamp

Résumé du cahier d'acteur

Sous réserve que ces dernières problématiques soient prises en compte et que le projet ne se fasse pas au détriment des liaisons ferroviaires secondaires, les élus de la Communauté de communes de Fécamp soutiennent la création d'une ligne nouvelle Paris-Normandie.

- Parce qu'elle doit constituer globalement un vecteur de dynamisation d'un espace métropolitain havrais dans lequel s'inscrit notre intercommunalité, au travers notamment d'interdépendances et des collaborations économiques établies et de la mise en place programmée d'un pôle métropolitain.
- Parce qu'elle doit permettre, par une meilleure accessibilité, de renforcer l'attractivité économique et touristique de nos territoires en constituant une porte d'entrée valorisant et renforçant les capacités d'accueil du territoire de l'Estuaire, notamment dans ses dimensions portuaires, industrielles, touristiques, irriguant l'ensemble des pôles d'emploi et d'attractivité secondaire.

- Parce qu'elle favoriserait la mise en œuvre des nouvelles filières de développement (éolien offshore) centrées sur l'environnement, la formation et l'innovation.
- Parce qu'elle pourrait apporter une réponse à la problématique d'enclavement du territoire fécampois en repensant l'approche globale des déplacements sur le périmètre de l'estuaire via une meilleure articulation et une intermodalité renforcée des modes de transport.

Ce projet constitue au final, à nos yeux, une opportunité de donner un second souffle au processus de redynamisation enclenché, en s'intégrant dans une dynamique et des enjeux de développement maritime, portuaire, économique, sociaux et touristiques nationaux.

CPDP Ligne nouvelle Paris-Normandie

57 avenue de Bretagne 76100 Rouen
contact@debatpublic-lnpn.org

www.debatpublic-lnpn.org

N° vert : 0800 870 000 (appel gratuit)